

REUNION GROUPE DE TRAVAIL DU COMITE DE PILOTAGE QUARTIER PERCY-SCHNEIDER COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24/01/2017

*La réunion du Comité de pilotage (Copil) du quartier Percy-Schneider s'est tenue le mardi 24 janvier de de 18h30 à 20h00, au préau de l'école des Rochers.
La séance s'est ouverte à 18h45.*

1. ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- Réflexion collective avec l'appui des services de la Ville aux solutions susceptibles d'être mises en place pour favoriser le respect par les automobilistes de la réglementation (limitation de vitesse, stationnement, sens de circulation...) et des règles de courtoisie au volant.

2. PARTICIPANTS

- **Ville de Clamart**

- ✓ Elus délégués de quartier :
 - Présents : Mme Françoise Caruge, Mme Jacqueline Minassian
 - Excusés : Mme Paule-Léna Touraille.
- ✓ M. Jean Milcos, Conseiller municipal délégué à la Voirie
- ✓ Service Démocratie locale : Mme Nathalie Louise-Julie, collaboratrice du service

- **Membres du Comité de pilotage (Copil)**

- Présents : Mme Martine Bagdassarian, M. Pierre Benvegnen, Mme Rosemarie Briand, M. Patrick Bruyère, Mme Jacqueline Caudroy, M. Christian Cavallès, Mme Michèle Latrasse, M. Philippe Lulin, M. Alain Masselin, Mme Nathalie Vanneuville.
- Excusés : Mme Céline Picard, M. Eric Andrieu.

- **Intervenants :**

- M. Laurent Massoutier, Directeur du service Voirie.
- M. Eric Hommais, Directeur adjoint de la Police Municipale.

3. DÉROULÉ DE LA SÉANCE

Mme Caruge rappelle l'ordre du jour de la séance et propose à M. Massoutier de présenter le plan de circulation acté en 1989. Sans remettre en cause ce plan de circulation bien sûr, le groupe de travail devra s'efforcer de trouver des solutions d'aménagement pour limiter la vitesse et inciter les automobilistes à davantage de courtoisie et de civisme.

Rue de Fleury

- ✓ Un membre habitant rue de Fleury signale qu'une pétition des riverains circule actuellement à propos d'un mur construit sur le domaine public par M. Senapi. Ce dernier a construit son sous-sol sous la chaussée en creusant sans respecter le mètre imposé par la réglementation.
- Les élus rappellent que l'affaire a été jugée et que le dossier est clos.
- ✓ Un membre signale des stationnements de voitures sur le trottoir le long de la Rue de Fleury. Les éboueurs notamment sont gênés pour déplacer les poubelles.
- Un arrêt-minute ou une mise en zone bleue sont proposés pour la rue de Fleury.

- ✓ Les membres saluent la mise en place par la municipalité d'arrêt-minute à la Fourche ainsi que le système de parking gratuit pendant la première heure.

- ✓ Des membres insistent sur la gravité de la situation dans le quartier, signalant que certains riverains excédés rayent les voitures garées en permanences malgré les panneaux d'interdiction.
- M. Hommais informe que la Police municipale fait régulièrement des tournées sur place pour prendre des photos et vérifier si les véhicules sont déplacés. Il rappelle également que répondre à de l'incivilité par de l'incivilité n'est pas une solution, et que rayer les voitures constitue un acte illégal.

- M. Massoutier précise que des plans d'action sont prévus rue de Verdun fin février.

Rue d'Estienne d'Orves.

- ✓ Un membre signale qu'à la suite des travaux au 97 rue d'Estienne d'Orves, la rue est en mauvais état car les camions détériorent la chaussée. Par ailleurs des motos sont garées sur la chaussée ou le trottoir et gênent ainsi la circulation routière ou piétonne.

Rue du Pont d'Amour

- ✓ Les membres soulignent les améliorations : désormais bien éclairée, la rue du Pont d'amour offre une bonne visibilité. Il n'y a plus de voitures garées sur le trottoir et les places de parking sont utilisées.
- ✓ Un membre rapporte avoir décompté 16 voitures-bateau dans la rue du Pont d'Amour, alors que rue Benoît Vallon, où le stationnement est payant, il n'en a compté aucune.
- Mme Caruge rappelle que le M. le Maire ne souhaite pas instaurer de stationnement payant dans Clamart.

Avenue Henri Barbusse, les membres signalent l'étroitesse des places de stationnements.

- M. Massoutier propose d'installer des zones bleues dans l'avenue Barbusse.

Rues La plâtrière, Galliera, Edouard, les membres demandent s'il est possible de faire un comptage pour évaluer la vitesse.

- Mme Caruge convient de l'opportunité d'un bilan. Compte-tenu des deux axes forts Victor Hugo et Jean Jaurès, un comptage automatique permettrait de déterminer le flux de circulation réel aux heures de fréquentation de pointe le matin et en fin de journée. La police municipale pourrait faire des rondes.

- ✓ Un membre demande s'il est possible d'installer des panneaux interdisant l'accès aux non riverains dans les rues concernées.
- M. Hommais répond par la négative, signalant qu'un panneau « Sens interdit sauf riverains » n'existe pas dans le Code de la route.

- ✓ Un membre suggère d'installer des bacs à fleurs aux emplacements des plots interdisant le stationnement pour inciter les conducteurs à ralentir.
- Mme Caruge signale qu'il faudra dès lors entretenir les fleurs ; les riverains accepteront-ils de s'en occuper?

- ✓ La question de la réfection de la **rue de la Platière** est soulevée.

Rue des Sablons

- ✓ Certains automobilistes ne respectent pas la signalisation. Des chicanes ont été installées ; certains membres demandent s'il est possible de les matérialiser avec des blocs de bétons.

Rue Émilienne :

Des membres signalent que les voitures passent à grande vitesse à partir de 4h30.

- M. Hommais propose des contrôles radars sur la vitesse.
- M. Massoutier propose la pose d'un îlot en dur

Un membre demande s'il est possible de complexifier la circulation dans le quartier afin de dissuader les non riverains.

- M. Massoutier rappelle qu'il n'y pas de remise en cause le plan de circulation en vigueur. L'idée est de trouver des améliorations, des solutions en sachant que tout changement entraîne des impacts pour les autres quartiers.
- Mme Caruge rappelle que le but de la réunion est de trouver une solution mais qu'il n'est pas envisageable d'interdire l'accès de rues aux non-riverains.

- ✓ M. Benvegnen fait part de son regret concernant la non remise en cause du plan de circulation. Il considère qu'il conviendrait de recueillir le ressenti des habitants du quartier et d'alimenter la réflexion des comités de pilotage.

- ✓ Un membre rappelle que le code de la route s'appliquent également aux cyclistes respectent également le code de la route.

La séance est levée.